





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-293**

Séance publique du

11 juin 2018

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180611- lmc1134577-DE-1-1
Date de signature : 13/06/2018
Date de réception : mercredi 13 juin 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : DROIT DE LA FEMME - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET SIGNATURE D'AVENANTS

Le 11 juin 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 05/06/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jacques BOUDON à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Reine MERGER, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Alexandre GALLESE à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Francis TAULAN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Coralie JAUSSAUD.
Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Catherine SILVESTRE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Jeunesse Petite Enfance,
Enfance

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUIN 2018

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Catherine SILVESTRE

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : DROIT DE LA FEMME - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET SIGNATURE D'AVENANTS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la délégation du droit des Femmes, la ville d'Aix-en-Provence apporte son concours, sous forme de subventions, à diverses associations afin de les aider dans la réalisation de leurs actions à vocation sociale.

Les tableaux ci-joints présentent les associations concernées, leurs activités, le montant global des subventions accordées par la Ville pour les années 2016 et 2017 et le montant des subventions proposées en 2018.

La dépense correspondante pour les subventions de **fonctionnement du Droit des Femmes** d'un montant total de 6 000 € (**six mille euros**), celle pour la subvention **exceptionnelle du Droit des Femmes** d'un montant de 2 000 € (**deux mille euros**), ont été validées le 22 mai 2018.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à ces associations les subventions de fonctionnement et exceptionnelles pour l'année 2018, telles que présentées dans les tableaux ci-après,

- **DIRE** que la somme de 6 000 € sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire 025 6574 920 (6408) (**Aide sociale Secteur Femmes**) qui présente les disponibilités suffisantes.

- **DIRE** que la somme de 2 000 € sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire 025 6748 920 (6409) (**Aide exceptionnelle Secteur Femmes**) qui présente les disponibilités suffisantes.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux Affaires Sociales, Ecoute Sociale et Solidarité, CCAS, Droit des Femmes et de la Famille, Logement Social et d'Urgence à signer les avenants, présentées ci-joint.

DL.2018-293 - DROIT DE LA FEMME - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET SIGNATURE
D'AVENANTS-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 2
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote
Laurent DILLINGER Claude MAINA

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 13/06/2018
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**DOTATIONS DROIT DE LA FEMME
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2018**

Tiers	Association	Objet de l'Association	DOTATIONS 2016	DOTATIONS 2017	PROPOSITION DOTATIONS 2018
Subvention de Fonctionnement Secteur Femmes – Ligne N° 6408					
9220	Association Albert CAMUS	« En avant la famille » Sorties culturelles pour les familles	0,00 €	0,00 €	1 500,00€
50198	Alliance Sportive Nord Aix (ASNA)	Pratiques sportives pour les femmes et les jeunes filles dans les quartiers	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €
21857	Centre Social les Amandiers	Animation collective femmes- familles	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
en cours	Une Image pour Tous (U.I.P.T)	Aide à l'insertion	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
	TOTAL		0,00 €	0,00 €	6 000,00 €

Tiers	Association	Objet de l'Association	DOTATIONS 2016	DOTATIONS 2017	PROPOSITION DOTATIONS 2018
Subvention Exceptionnelle Secteur Femmes – Ligne N° 6409					
46800	SOS FEMMES 13	Aide aux femmes victimes de violences conjugales et à leurs enfants	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
Total					2 000,00 €

AVENANT N°9
A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2016-2017-2018
(DCM 2016-135 - Conseil Municipal du 29 mars 2016)
entre
LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE
et
« L'ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE ALBERT CAMUS »
N° TIERS : 9220

Il est établi un avenant n°9 à la convention d'objectifs entre :

La Commune d'Aix-en-Provence

Le Maire en exercice, ou par délégation, l'Adjoint délégué aux Affaires Sociales, Ecoute Sociale et Solidarité, CCAS, Droit des Femmes et de la Famille, Logement Social et d'Urgence, agissant en vertu de la délibération numéro du Conseil Municipal du, ci-après désignée « la Commune »,

d'une part,

et

L'Association « de Gestion du Centre Albert Camus »

dont le siège social est sis 1, rue des Vignes, Corsy à Aix-en-Provence N° Siret : 381 937 622 00011, représentée par son Président Monsieur MAVAKALA en exercice qui en a reçu l'habilitation, ci-après désignée « l'Association

d'autre part,

PREAMBULE

Politique Publique:12- Développement des services de proximité aux aixoises et aixois

Par délibération du 29 mars 2016, n° 2016.135, la Ville a adopté une convention pluriannuelle d'objectifs établie avec l'Association sur la base d'un montant annuel de 43 000 € en fonctionnement par la Direction de la Politique de la Ville

Par délibération du 20 juin 2016 n°2016-297, a adopté un avenant n°1 pour une subvention de fonctionnement complémentaire dans le cadre du Contrat de Ville.

Par délibération du 10 novembre 2016 n°2016-544, a adopté un avenant n°2 pour une subvention de fonctionnement complémentaire dans le cadre de l'accompagnement scolaire.

Par délibération du 31 mars 2017, le Conseil Municipal a adopté un avenant n°3 et n°4 pour une subvention exceptionnelle par la Direction de la Politique de la Ville et une subvention complémentaire pour le fonctionnement de son Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Par délibération du 23 juin 2017, un avenant N° 5 a été adopté dans le cadre du Contrat

de Ville.

Par délibération du conseil municipal du 10 novembre 2017, l'avenant n°6 a été validé au titre de l'accompagnement scolaire.

Par délibération du conseil municipal du 1 février 2018, l'avenant n°7 a été validé au titre de 45 000 € de fonctionnement par la Direction de la Citoyenneté et Proximité.

Par délibération du conseil municipal du 13 avril 2018, l'avenant n°8 a été validé au titre de 18 500 € dans le cadre du Contrat de Ville

ARTICLE I : OBJET DE L'AVENANT

L'objectif est donc d'attribuer une aide complémentaire pour la mise en œuvre du projet ci-dessous libellé :

- « En avant la famille » et sorties culturelles pour les familles

ARTICLE II :

L'article IV-1 « Moyens accordés par la Commune - Subventions » de la Convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2018 est complété comme suit :

a) Détermination du montant

Le montant de ce concours financier est fixé à **1 500 €** (mille cinq euros)

b) Modalités de versement

L'aide de la Commune sera créditée au compte de l'Association suivant les procédures comptables en vigueur, après le vote du Conseil Municipal ainsi que la signature du présent avenant.

Le versement sera effectué sur le compte de l'Association dont le RIB est versé au dossier de demande de subvention.

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Ville au titre de l'année 2018 est à ce jour de 78 650 €.

ARTICLE III :

Toutes les autres clauses de la Convention d'Objectifs établie entre la Commune et l'Association demeurent inchangées.

ARTICLE IV :

Tout litige relatif à l'exécution du présent avenant relèvera de la compétence juridictionnelle du Tribunal administratif de Marseille.

Fait à Aix-en-Provence, le

Pour l' Association,

Le Président

Pour la Commune,

Le Maire

Maryse JOISSAINS-MASINI

Ou par délégation l'élue déléguée, en vertu de l'arrêté n°A 2018-660 du 19/04/2018.

Catherine SILVESTRE

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS
(DCM 2018-54 - Conseil Municipal du 1 février 2018)
entre
LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE
et
« L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES INNOVATIONS
SOCIALES(ADIS) LES AMANDIERS»
N° de tiers : 21857**

Il est établi un avenant n°2 à la convention d'objectifs entre :

La Commune d'Aix-en-Provence

Le Maire en exercice, ou par délégation, l'Adjoint délégué aux Affaires Sociales, Ecoute Sociale et Solidarité, CCAS, Droit des Femmes et de la Famille, Logement Social et d'Urgence agissant en vertu de la délibération numéro du Conseil Municipal du , ci-après désignée « la Commune »,
d'une part,

et

L'Association « l'Association pour le Développement des Innovations Sociales (ADIS) LES AMANDIERS»

dont le siège social est sis 8, allée des Amandiers, Jas de Bouffan BP 575 13090 Aix-en-Provence, N° Siret : 330 508 193 00035, représentée par son Président Monsieur Jean-François GARCIA qui en a reçu l'habilitation,
ci-après désignée « l'Association »,
d'autre part.

PREAMBULE

Politique Publique:12- Développement des services de proximité aux aixoises et aixois

Par délibération du 1 février 2018, n° 2018.54, la Ville a adopté une convention annuelle d'objectifs établie avec l'Association sur la base d'un montant annuel de 66 141 € en fonctionnement par la Direction de la Citoyenneté et Proximité.

Par délibération du 1 février 2018, n° 2018-56 , la Ville a attribué à l'Association une subvention de fonctionnement de 6 300 euros par la Direction de la Jeunesse Petite Enfance Enfance.

Par délibération du 1 février 2018, n° 2018-57 , la Ville a attribué à l'Association une subvention de fonctionnement de 2 350 euros par la Direction de la Jeunesse Petite Enfance Enfance .

Par délibération du 13 avril 2018, n° 2018-188 , la Ville a attribué à l'Association une subvention de fonctionnement de 13 300 euros .

ARTICLE I : OBJET DE L'AVENANT

L'objectif est donc d'attribuer une aide complémentaire pour la mise en œuvre du projet ci-dessous libellé :

- Animation collective femmes-familles

ARTICLE II :

L'article IV-1 « Moyens accordés par la Commune - Subventions » de la Convention d'objectifs 2018 est complété comme suit :

a) Détermination du montant

Le montant de ce concours financier est fixé à **2 000 €**(deux mille euros)

b) Modalités de versement

L'aide de la Commune sera créditée au compte de l'Association suivant les procédures comptables en vigueur, après le vote du Conseil Municipal ainsi que la signature du présent avenant.

Le versement sera effectué sur le compte de l'Association dont le RIB est versé au dossier de demande de subvention.

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Ville au titre de l'année 2018 est à ce jour de 90 091 €

ARTICLE III :

Toutes les autres clauses de la Convention d'Objectifs établie entre la Commune et l'Association demeurent inchangées.

ARTICLE IV :

Tout litige relatif à l'exécution du présent avenant relèvera de la compétence juridictionnelle du Tribunal administratif de Marseille.

Fait à Aix-en-Provence, le

Pour l'Association,

Le Président

Pour la Commune,

Le Maire

Maryse JOISSAINS-MASINI

Ou par délégation l'élue déléguée, en vertu de l'arrêté n°A 2018-660 du 19/04/2018.

Catherine SILVESTRE